



4.12/19

Groupe socialiste du
Conseil de ville de Delémont

Delémont, le 24 juin 2019

Postulat

FRED : ne pas surréagir aux sautes d'humeur de la bourse tout en maintenant une gestion rigoureuse

En 2018 les comptes du FRED révèlent une baisse du taux de couverture ce qui, assez rapidement, enclenchera une nouvelle demande de mesures qui entrainera à nouveau une péjoration des perspectives de rente des actifs mais aussi une augmentation des charges des employeurs. Il faut, pour maintenir la confiance dans le deuxième pilier, veiller à ne pas démotiver et décourager les salariés cotisants tout en optimisant les charges des employeurs et des salarié-es.

Notre souci est d'éviter, autant que faire se peut, de s'époumoner à courir après le SMI et les autres indices financiers tout en maintenant une gestion rigoureuse, juste et sans générosité inconsidérée. Une solution pourrait être de revenir à une gestion analogue à celle des caisses publiques tout en visant par les statuts un taux de couverture supérieur à, par exemple, 95 % en moyenne lissée sur 5 ans. Une très grande assurance privée préconise ce qu'elle appelle une gestion plus souple, qui accepte un découvert temporaire, qui ressemble au modèle suggéré.

A noter que contrairement à la caisse de pension du Canton, le FRED se trouve dans une zone de taux de couverture élevé et sain, surtout si l'on considère que les employeurs affiliés peuvent être considérés comme offrant des emplois pérennes et que le risque de dissolution ou de faillite est minime, ce qui peut justifier de sursoir temporairement à l'exigence de couverture de 100%.

Avec ce postulat, nous demandons au CC de faire évaluer le mode de fonctionnement esquissé ci-dessus par une expertise externe (et non par l'établissement actuellement en charge de la gestion actuarielle du FRED) afin de garantir une analyse qui sorte de routine en vigueur ces dix dernières années.

Pour le groupe socialiste,


Marc Ribeaud











